

Mode d'emploi

Formulaire de demande auprès de la MDPH

Les formulaires ci-joints vous permettent de déposer une demande auprès de la Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault. Tous ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la mdph : herault.fr

Les documents concernant votre demande (formulaire, certificat médical, pièces à joindre) sont à déposer ou à envoyer à :

Maison Départementale de l'Autonomie / Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault
1350, rue d'Alco
BP 7353
34 086 MONTPELLIER cedex 4

Pour connaître la liste des points d'accueil sur le département, consulter notre site internet à l'adresse suivante: <https://herault.fr/383-md-a-presentation.htm>

Après l'enregistrement de votre demande par la Maison des Personnes Handicapées, vous recevrez **un accusé de réception** sur lequel sera mentionné le numéro de votre dossier, le nom et les coordonnées de la personne à contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires. L'accusé réception indique que votre dossier est complet administrativement. Lors de l'évaluation de votre situation, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées.

Vos besoins seront évalués par l'équipe pluridisciplinaire avant présentation de votre demande devant la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées chargée de prendre les décisions.

Afin d'éviter toute rupture de droit, il est conseillé de déposer la demande de renouvellement 6 mois avant la date d'échéance de la décision précédente.

Merci d'indiquer en bas des pages prévues du formulaire de demande(s) en MAJUSCULE, les nom et prénom de la personne concernée.

Première demande à la MDPH ou changement de situation

OBLIGATOIRE

A Votre identité	Renseignements obligatoires
B Votre vie quotidienne	Renseignements obligatoires sauf renouvellement avec situation inchangée
JE REMPLIS LES PARTIES CONCERNANT MA DEMANDE	
C Vie scolaire ou étudiante	Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante
D Votre situation professionnelle	Si votre demande concerne votre projet professionnel
E Expression des demandes de droits et prestations	
F Vie de votre aidant familial	Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Demande de renouvellement (Situation inchangée)

A Votre identité	Renseignements obligatoires
E Expression des demandes de droits et prestations	
JE REMPLIS SI BESOIN LES PARTIES CONCERNANT MA DEMANDE	
B Votre vie quotidienne	Renseignements obligatoires sauf renouvellement avec situation inchangée
C Vie scolaire ou étudiante	Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante
D Votre situation professionnelle	Si votre demande concerne votre projet professionnel
F Vie de votre aidant familial	Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Attention ! A la page 1, n'oubliez pas de compléter les parties :

- Que dois-je remplir ? (case à cocher suivant votre situation)

- Vous avez déjà un dossier à la MDPH ? (N° de dossier à renseigner)

Partie A Votre Identité : Informations administratives sur la personne en situation de handicap

Remplissage OBLIGATOIRE

Je vérifie que j'ai bien complété les rubriques :

- Identité
- Adresse postale complète (bâtiment, escalier, N° appartement...), téléphone, mail
- Numéro de Sécurité Sociale
- Numéro d'allocataire (CAF, MSA)
- Signature (des deux parents pour les mineurs)

Partie B Votre vie quotidienne : Informations sur les attentes et les besoins de la personne en situation de handicap

Remplissage OBLIGATOIRE pour les premières demandes et RECOMMANDE pour les renouvellements

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie :

- J'ai bien décrit ma situation, mes attentes et mes projets en page 8
- Si j'ai rédigé cette partie sur une feuille à part, je la joins au formulaire

Pour un dossier « Enfant »

- J'ai décrit les attentes et les besoins de mon enfant dans la vie quotidienne (pas ceux des parents : cf : Volet F)

Attention ! vous devez obligatoirement remplir la partie B ou E, sinon la MDPH ne pourra pas traiter votre dossier.

Partie C Vie scolaire et étudiante : Précisions sur la scolarisation de votre enfant en situation de handicap ou sur le parcours scolaire étudiant

- Partie à compléter uniquement si la personne en situation de handicap est scolarisée ou étudiant ou va le devenir

Partie D Votre situation professionnelle : Précisions sur le parcours professionnel de la personne en situation

- Partie à compléter pour une demande d'orientation professionnelle ou une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Partie E Expression des demandes de droits et prestations : Possibilité de cocher directement les aides que vous demandez

J'ai bien rempli la partie E pour permettre à la MDPH de traiter mon dossier car je sais quelle prestation demander.

Attention ! vous devez obligatoirement remplir la partie B ou E, sinon la MDPH ne pourra pas traiter votre dossier.

Partie F Vie de votre aidant familial : Besoins de la personne qui vous aide ou qui aide l'enfant en situation de handicap

Si des proches m'aident, ils peuvent remplir cette partie. Il s'agit de décrire leurs besoins d'aidants (et non ceux de la personne en situation de handicap).

Si je suis parent d'un enfant en situation de handicap, je remplis cette partie pour évoquer mes propres besoins.

Pièces obligatoires à joindre à votre demande

- Le certificat médical CERFA de moins de 1 an prévu pour les demandes MDPH
- Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (Pour les enfants, joindre le justificatif de domicile du représentant légal ; pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant)
- La copie du jugement en protection juridique (le cas échéant)

Pièces justificatives complémentaires

Ce symbole signale dans le formulaire les pièces justificatives complémentaires à fournir en fonction des parties remplies dans le dossier

4 conseils pour l'envoi de mon dossier et faciliter son traitement

- Ne pas joindre de photo (elles vous seront réclamées par l'Imprimerie Nationale par courrier)
- Ne pas agraffer les documents, éviter le scotch et les collages
- Transmettre des documents au format A4 uniquement
- Etre attentif à ce que les photocopies soient lisibles, surtout la pièce d'identité

Informations relatives aux données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, destiné à instruire votre demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Hérault, **1350 rue d'Alco, 34080 Montpellier**. La MDPH est responsable de ce traitement.

Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la MDPH est soumise.

Ce traitement a pour finalités :

- le suivi de l'accueil des personnes qui s'adressent aux services de la MDPH ;
- l'instruction des demandes de prestation ou d'orientation de la personne handicapée ;
- le suivi des parcours individuels de la personne handicapée ;
- la gestion des travaux de l'équipe pluridisciplinaire qui procède à l'évaluation de la situation et des besoins de compensation de la personne handicapée ;
- l'organisation, le suivi des travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, la notification des décisions aux usagers et aux organismes concernés et la gestion des recours éventuels ;
- la simplification des démarches des usagers, en particulier lorsque la décision de la commission des droits et de l'autonomie est mise en œuvre par un organisme tiers ;
- Organisation, suivi des travaux, gestion des ressources du fonds départemental de compensation ;
- la production et la transmission de statistiques relatives aux usagers et à l'activité des MDPH.

Données personnelles collectées

Les données personnelles collectées, figurant sur le CERFA n°15692*01 sont conformes aux articles R247-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Durée de conservation

Les informations enregistrées concernant la personne handicapée, et s'il y a lieu son représentant légal, ne peuvent être conservées dans le système de traitement au-delà d'une période de cinq ans à compter de la date d'expiration de validité de la dernière décision intervenue ou pendant laquelle aucune intervention n'a été enregistrée dans le dossier de la personne handicapée. Au-delà de cette période, les informations sorties du système de traitement doivent être archivées sur un support distinct pour être conservées dix ans.

Accès et destinataires des données

Les agents de la MDA peuvent accéder au traitement de données selon leur habilitation.
Les destinataires des données personnelles collectées sont ceux figurant à l'article R247-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Droits d'accès aux données

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général de Protection des Données - RGPD et à la Loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité des informations qui vous concernent. Vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits, en justifiant de votre identité, en écrivant à l'adresse électronique : contact-mda@herault.fr ou par courrier à :

Maison Départementale de l'Autonomie de l'Hérault
1350 Rue d'Alco
BP 7353
34086 Montpellier Cedex 4

ou le cas échéant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse électronique : dpo@herault.fr

Un traitement algorithmique intervient pour certaines décisions individuelles. Vous pouvez retrouver les règles définissant ce traitement sur le site cnsa.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL
(3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07- cnil.fr)